



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1665 II
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Crédit de 167 600 francs, destiné aux études pour la mise en conformité et la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre «place de Saint-François/boulevard du Pont-d'Arve» (PR-1665 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 66 oui et 1 abstention

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 167 600 francs destiné aux études pour la mise en conformité et la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre «place de Saint-François/boulevard du Pont-d'Arve».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 167 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, chaque étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alpha Oumar Dramé

Le Président :

Ahmed Jama